



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 58

Octobre / Novembre / Décembre 2022

Edito du Président

L'arrivée de la saison automnale nous permet de respirer un peu mieux suite à la canicule de cet été.

Les rivières vont retrouver peu à peu un débit plus acceptable au fil de cette saison qui, normalement, devrait être pluvieuse. Si la météo automnale n'est parfois pas l'idéal pour aller tremper du fil et s'adonner à notre loisir favori, elle permet néanmoins de rendre nos rivières plus belles avec un débit plus acceptable après cette période de sécheresse exceptionnelle.

A cette époque de l'année nous sommes déjà tournés vers 2023, où nous pouvons nous en douter, il y aura des modifications dans certains secteurs :

- D'abord la régulation de l'espèce cormoran, puisque le gouvernement a décidé, on ne sait pourquoi, de réduire le quota de prélèvements à ZÉRO, dommage pour les poissons et bien sûr pour les pêcheurs et protecteurs de la faune aquatique que nous sommes,
- Ensuite lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), il a été décidé d'augmenter la cotisation CPMA « Majeure » de 1 euro.

Suite à cette augmentation le Conseil d'Administration de la Fédération de l'Aisne a pris la résolution de ne pas augmenter sa cotisation Statutaire. La carte de pêche « Majeur » sera pour 2023 portée à 77 euros pour le Département. Pour ce qui est de la carte interfédérale, la décision sera prise le 29 octobre prochain lors du Conseil d'Administration de l'Union Régionale du Nord et de l'est. La Fédération de pêche de l'Aisne n'est pas favorable à une augmentation.

Malgré cela, nous nous attendons à une augmentation sensible du montant de cette carte qui rappelle le est fonction de la volonté des trois structures (CLUB HALIEUTIQUE, EGHO et URNE) et démocratiquement nous devons nous incliner devant la majorité.

Pour ce qui est de la vie et des activités de notre fédération, un point sera fait lors des réunions de secteurs qui auront lieu à l'automne.

En 2021 plusieurs associations de 1^{ère} catégorie ont reçu la visite des élus fédéraux, les échanges ont été fructueux. Beaucoup de questions nous ont été posées. A n'en pas douter, ces visites sont très positives, comme promis elles reprendront prochainement en 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie.

Bonne fin de saison à tous,

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS



**Ponton Float-tube
Monampeuil**

Le plan d'eau de Monampeuil, lot de pêche géré par l'AAPPMA «La Gaule Laonnoise» de LAON, dispose depuis début septembre d'une **mise à l'eau dédiée aux float-tube**.

En effet, l'accès au plan d'eau était difficile compte-tenu de la disposition de ce dernier (palplanche) et ne permettait pas une mise à l'eau sécurisée des pêcheurs en float-tube.

Cet aménagement, par ailleurs identifié dans le cadre du Schéma Départemental pour le Développement du Loisir Pêche, est situé sur le domaine public fluvial géré par VNF et dispose donc d'une convention d'occupation temporaire pour une durée de 5 ans. Il est localisé sur la **berge Nord-Ouest du plan d'eau**, à **proximité immédiate du parking** aménagé par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Coût du projet : 14 261,62 € **Financement** : FNPF / FAAPPMA 02 & AAPPMA «La Gaule Laonnoise»

Cartes de Pêche 2023

Lors de l'Assemblée Générale du 17/09/22, la FNPF a validé l'**augmentation de la CPMA** (Cotisation Pêche et Milieu Aquatique) pour l'année 2023, engendrant une modification des tarifs harmonisés des différentes cartes de pêche. Ainsi, après trois années au cours desquelles la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et ses AAPPMA n'ont pas augmenté leurs cotisations, **le prix des cartes de pêche 2023 sera revu à la hausse.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Fédération, réuni en session ordinaire fin septembre, décide d'arrêter les prix suivants pour les cartes de pêche de l'année 2023 :

Cartes à prix fixés sur le plan national :

- Carte Découverte femme : 36 € (+1,00 € de hausse)
- Carte Découverte moins de 12 ans : 7 € (+1,00 € de hausse)
- Carte hebdomadaire : 34 € (+1,00 € de hausse)
- Carte Interfédérale : 105 € (Validation en cours)

Cartes avec montant de cotisation AAPPMA « libre »

(la Fédération conseille néanmoins les tarifs suivants) :

- Carte Personne majeure : 77 € (+1,00 € de hausse)
- Carte Personne mineure : 22 € (+1,00 € de hausse)
- Carte Journalière : 12 € (+1,00 € de hausse)

L'augmentation de la carte interfédérale devrait très vraisemblablement être décidée par les groupements réciprocaires que sont l'URNE, l'EHGO et le CHI, avec les Fédérations départementales adhérentes à la fin du mois d'octobre. Cette carte, très prisée des pêcheurs, permet d'accéder à l'ensemble des lots de pêche (rivière, canal, étang) des AAPPMA réciprocaires de France (il s'agit, à peu de chose près, de la carte «Nationale» désirée par de nombreux pêcheurs).



Dépôts de déchets en cours d'eau

Dans le cadre du plan d'action national «**Zéro déchet plastique en mer**», le Cerema (Centre d'étude et de recherche en risque, environnement, mobilité et aménagement Établissement public à caractère administratif) lance un **inventaire national des zones d'accumulations de déchets dans les cours d'eau.**

Afin de **recenser** les zones d'accumulation de déchets dans les cours d'eau nous vous proposons de **remplir un formulaire de signalement** en ligne permettant de localiser et de décrire la zone d'accumulation de déchets que vous avez repérée. Le lien vers l'enquête est le suivant : <https://survey123.arcgis.com/share/093555c93f3d41469c72d02f010e9948?portalUrl=https://cartagene.cerema.fr/portal>



Nous vous demandons de **signaler** prioritairement les **zones stocks** et les **décharges historiques** en bord de cours d'eau dont les déchets risquent d'être remobilisés par une forte crue ou par l'érosion, et nécessitant de ce fait, une **action urgente** par des équipes d'intervention habilitées. Veuillez remplir un formulaire pour chaque signalement en veillant à **décrire précisément la zone** que vous déclarez.

Ces données permettront de réaliser un inventaire et une cartographie des zones d'accumulation de déchets dans les cours d'eau à l'échelle nationale et établir un état des lieux de la pollution des cours d'eau pour **engager des actions de résorption**. L'enquête a débuté le 26 septembre 2022 et se terminera le 27 janvier 2023.

Contacts :

Samuel Van Ceunebroek (samuel.van-ceunebroek@cerema.fr/07.60.48.15.32)

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de M. DEFER Jean-Marie, ancien Président de l'AAPPMA «La Truite» de Bucilly. Nous le remercions pour son investissement à la tête de son association à laquelle il aura consacré plus de 50 ans, étant ainsi récompensé des médailles de bronze (1997) et d'argent (2005) de la Fédération. Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.

Pensée pour M. DEFER

Réservoirs de pêche des Salmonidés de Travecy



La saison 2022/2023 des réservoirs de Travecy a débuté **samedi 1^{er} octobre** dernier.

Plusieurs nouveautés ont été mises en oeuvre pour ce nouvel exercice :

- Mise en place d'un **ticket unique** permettant de pêcher les deux réservoirs sur le même **créneau de réservation, chaque plan d'eau conservant son mode de pêche spécifique.**

Les pêcheurs peuvent donc changer de technique et de réservoirs en cours de journée pour pêcher à la mouche sur le réservoir mouche ou pêcher aux leurres sur le réservoir leurre.

- L'utilisation du **moteur électrique** est autorisée pour les pêcheurs ayant **réservé l'option barque**. Ils devront néanmoins venir avec leur propre moteur. (4 barques sont disponibles à la location sur le réservoir mouche).
- Le **tarif** des réservations reste **inchangé** par rapport au dernier exercice.
- La **pêche aux leurres** est **autorisée** sur le réservoir mouche le **1^{er} samedi** de chaque mois à partir de novembre 2022.

Les seules dates autorisées sont : 05/11, 03/12, 07/01, 04/02, 04/03, 01/04 & 06/05.

Pour réserver votre option ou obtenir plus d'informations :

- <https://www.peche02.fr/4611-reservoirs-de-peche-des-salmonides.htm> &
- <https://www.reservoirs-travecy.com>



Flash-Code
Règlement intérieur Réservoirs

Travaux RCE St-Michel

La Fédération mène actuellement des **travaux de restauration de la continuité écologique** sur le **Petit Gland** à Saint-Michel.

Ces travaux font suite à la pollution survenue en 2017 lors de l'extinction de l'incendie d'un hangar agricole au hameau de Blissly à Saint-Michel.

Ils s'inscrivent dans le cadre des **mesures de réparation** en nature du préjudice écologique subi par la rivière le Petit Gland.

Ces travaux consistent en :

- La restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage d'alimentation de l'ancien moulin de la Bovette
- La mise en défends du cours d'eau (mise en place de clôtures, aménagement d'abreuvoir stabilisé...) de manière à limiter le colmatage du cours d'eau par le piétinement du bétail et favoriser

l'apparition d'une ripisylve fonctionnelle

- La protection d'une zone humide du piétinement par le bétail.

A noter que ces travaux permettent aussi une **meilleure protection de la mulette épaisse** (*Unio crassus*), mollusque d'eau douce protégé et présent sur le Petit Gland. Enfin, ces travaux, qui ont fait l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau, n'auraient pas été rendus possibles sans l'**accord de l'exploitant agricole** concerné ni sans l'octroi d'une **subvention** (80% AESN et 12% FNPF) importante de la part des financeurs. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise **SA MASCITTI** qui a fait preuve d'une grande flexibilité et qui a été de très bon conseil lors de la mise en oeuvre des travaux.

Merci à eux tous.



Manifestations 2022

Plusieurs manifestations sont programmées pour le dernier trimestre 2022 :

CONCOURS CARNASSIERS Edition n°20

Pêche no-kill
Catégorie Bord ou Float-tube
Inscriptions 15 €
Places limitées

PIKE N' FLOAT

1^{er} prix : 100 €
2^{ème} prix : 75 €
3^{ème} prix : 50 €

Samedi 22 octobre 2022
Plan d'eau fédéral «Les Caurois»
à Viry-Noureuil

Pas de buvette
Pas de restauration

DECATHLON DECATHLON

RDV 7h30 sur le parking des Caurois (Viry-Noureuil)
Renseignements, règlement et inscriptions
03.23.23.13.16 ou contact@peche02.fr ou www.peche02.fr

Saison de la **PÊCHE** à la mouche

2^{ème} édition

Salle du Manège
HESDIN
19 NOVEMBRE 2022
9h00-18h00
Entrée libre

Exposition exceptionnelle de matériel ancien

COMPÉTITIONS / DEMONSTRATIONS / ATELIERS / CLUBS / DÉTAILLANTS DE PÊCHE / TOURISME / RESTAURATION SUR PLACE...

www.peche02.fr

MAX 36 PLACES

39€

19 novembre 2022
Compétition Big Fish Truite AREA CUP
Réservoir Fédéral de Travecy
02800 Travecy
Point GPS: <https://goo.gl/maps/qjVyb8QEATmNus8CA>
Antoine Mieral: 06 72 38 38 89

Contact et organisation :
TruiteArea
le.service@truiteareacup.com
06 59 61 17 28
Prévoir son repas

Inscription en ligne sur www.truiteareacup.com

Le Circuit 30 types de parcours 30 Pêcheurs

Plus d'informations sur le site de la Fédération : www.peche02.fr

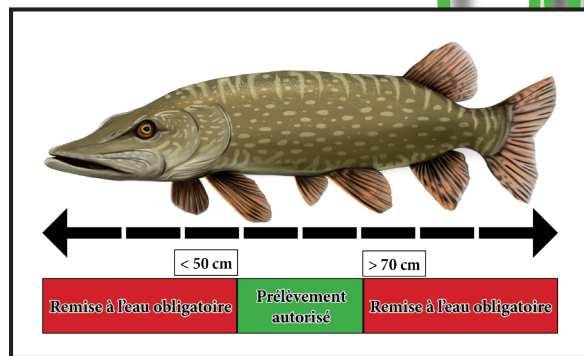
Suite aux renouvellements des bureaux des AAPPMA et du CA de la Fédération au printemps dernier, ainsi qu'aux changements règlementaires prévus pour l'exercice 2023, la Fédération a acté la **réimpression du guide des parcours de pêche**. Le **Dépliant Pêche** sera également réédité. Ces documents devraient être disponibles lors de la mise en place des cartes de pêche 2023 (mi-décembre).

Dépliant & Guide des parcours 2023

Règlementation Pêche 2023

L'exercice de la pêche dans le département de l'Aisne en 2023 devrait connaître quelques **changements majeurs**, suite aux demandes effectuées par la Fédération :

-Mise en place d'une fenêtre de capture pour le Brochet et révision du quota de prélèvement quotidien dans les eaux de 2^{ème} catégorie : Après un essai sur les plans d'eau fédéraux en 2022, la fenêtre de capture du brochet est étendue au département et concernera les poissons dont la taille est comprise entre 50 et 70cm. Seuls ces poissons pourront (éventuellement) être prélevés par les pêcheurs. Le quota de poisson est lui aussi révisé, les pêcheurs ne pouvant garder plus d'un brochet par jour et par pêcheur. En 1^{ère} catégorie, la taille minimale de capture serait fixée à 50 cm, avec un quota de 1 poisson par jour.



-Etablissement d'une période d'ouverture/fermeture spécifique au Sandre et au Black-Bass :

Ces espèces prisées des pêcheurs étaient impactées par une ouverture précoce, de nombreux mâles étant encore présents sur les nids (frayères). L'ouverture serait donc décalée au 1^{er} samedi de juin.

-Proximité des cannes : Les lignes doivent être, en permanence, sous la surveillance du pêcheur et à une distance maximale de 20 mètres du pêcheur, afin d'éviter aux GPP de contrôler des postes vides (pêcheur parti faire ses courses ou en promenade) mais en action de pêche.

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY

Tél: 03.23.23.13.16 Mail: contact@peche02.fr

Site: www.peche02.fr ou www.facebook.com/peche02